

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Pôle Fonction publique

Service de la gestion statutaire des fonctionnaires

Mél : sgsf.drhfpnc@gouv.nc

Tél. : 25.60.00

N° CS20-3133- 251

Nouméa, le 10 SEP 2020

CIRCULAIRE **A l'attention des employeurs publics**

Objet : Campagne de recrutement par voie de liste d'aptitude spéciale des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2020.

Par une circulaire en date du 6 mars 2020, vous avez été informés de l'ouverture de la campagne de recrutement par voie de liste d'aptitude spéciale des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2020.

La procédure décrite dans cette circulaire prévoyait que les candidatures des agents devaient parvenir aux employeurs au plus tard le 3 avril 2020 et être retournés à la DRHFPNC, par les employeurs, au plus tard le 7 mai 2020.

Les effets, notamment budgétaires, induits par la crise sanitaire liée à la COVID 19 ont conduit à mener une réflexion sur les moyens de diminuer la masse salariale de la Nouvelle-Calédonie et de l'ensemble des collectivités et établissements publics de la Nouvelle-Calédonie, et ainsi, à retarder la mise en œuvre de cette campagne en 2020.

Il convient désormais de la finaliser.

Pour ce faire, le délai de retour des candidatures des agents à leurs employeurs est prorogé jusqu'au **18 septembre 2020** au plus tard. Ces candidatures devront ensuite être transmises à la DRHFPNC au plus tard le **25 septembre 2020, délai de rigueur**.

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures transmises hors délais ne seront pas pris en considération et que les conditions de validité des candidatures telles que détaillées dans la circulaire du 6 mars 2020 demeurent applicables.

ooo

La présente circulaire est téléchargeable sur le site de la DRHPFNC (www.drhfpnc.gouv.nc, rubrique Réglementation et circulaires).

Pour le Président du Gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation
Le Secrétaire général du Gouvernement par intérim



Léon WAMYTAN